

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 31

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 25

I. – À l'alinéa 12, substituer au montant :

« 200 € »

le montant :

« 2 000 € ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'alourdir les sanctions relatives aux dépôts hors délais des obligations déclaratives.

Si ce dispositif est intéressant en ce qu'il renforce la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le montant de 200 € (par titulaire de compte omis ou par compte à déclarer) de l'amende paraît dérisoire.

Nous en proposons donc la multiplication par dix.